



# CHALAMONT

## Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le 12 juillet 2010  
PLU arrêté le 11 juillet 2016  
PLU approuvé le 6 Mars 2017



Etang de Pagneux



Chapelle de Ronzeul



Vue sur Chalamont



Rue des Halles



Le lavoir

4

### Liste des emplacements réservés

Vu pour être annexé à la  
délibération du 6 Mars 2017

Le Maire, M. Boumeffah



DOSSIER APPROBATION PLU





Numéros	Désignation	Beneficiaire	Surface (en m <sup>2</sup> )
ER 01	Elargissement de la voirie (Route de Joyeux)	Commune	3871
ER 02	Elargissement de la voirie (4 m) avec cheminement piéton (Terrayon)	Commune	2392
ER 03	Aménagement cheminements doux (Rue Godet)	Commune	44
ER 04	Amenagement du parking (Chavetière)	Commune	2335
ER 05	Elargissement chemin du petit étang	Commune	929
ER 06	Elargissement chemin du petit étang	Commune	211
ER 07	Cheminement doux, espaces verts, aire de jeux et jardins	Commune	225
ER 08	Création espace public	Commune	505
ER 09	Aménagement de la voirie (Rue des Bottes)	Commune	18
ER 10	Création d'une voirie et cheminement doux ( Zone d'activités Petit Etang)	Commune	199
ER 11	Création d'une voirie (Zone d'activités du Creusat)	Commune	456
ER 12	Création d'un giratoire (Rd22)	Commune	2781
ER 13	Creation d'un parking	Commune	557
ER 14	Extension du PASI	Communaute de communes	1331
ER 15	Création cheminements doux	Commune	52
ER 16	Création de logements aidés (20%) et stationnements	Commune	2967

**Emplacement réservé n°1 (ER 01):**

Localisation : Route de Joyeux

Destination et intérêt : Elargissement de la voirie pour augmenter la visibilité et réduire la dangerosité de la route.



**Emplacement réservé n°2 (ER 02):**

Localisation : Chemin de Terrayon

Destination et intérêt : Elargissement de la voirie pour faciliter la circulation à double sens et permettre aux véhicules agricoles de contourner le centre-ville.



**Emplacement réservé n°3 (ER 03):**

Localisation : Rue Godet

Destination et intérêt : Aménagement d'un cheminement doux. Servitude de passage en cours mais la collectivité souhaite régulariser ce point.



**Emplacement réservé n°4 (ER 04):**

Localisation : Chavetière

Destination et intérêt : étendre le parking afin de remédier au manque de surfaces pour le stationnement à proximité du cimetière



**Emplacement réservé n°5 (ER 05):**

Localisation : Chavetlière, chemin du petit étang

Destination et intérêt : Elargir la voirie pour fluidifier le trafic et augmenter la visibilité sur le chemin.



**Emplacement réservé n°6 (ER 06):**

Localisation : Chavetlière, chemin du petit étang

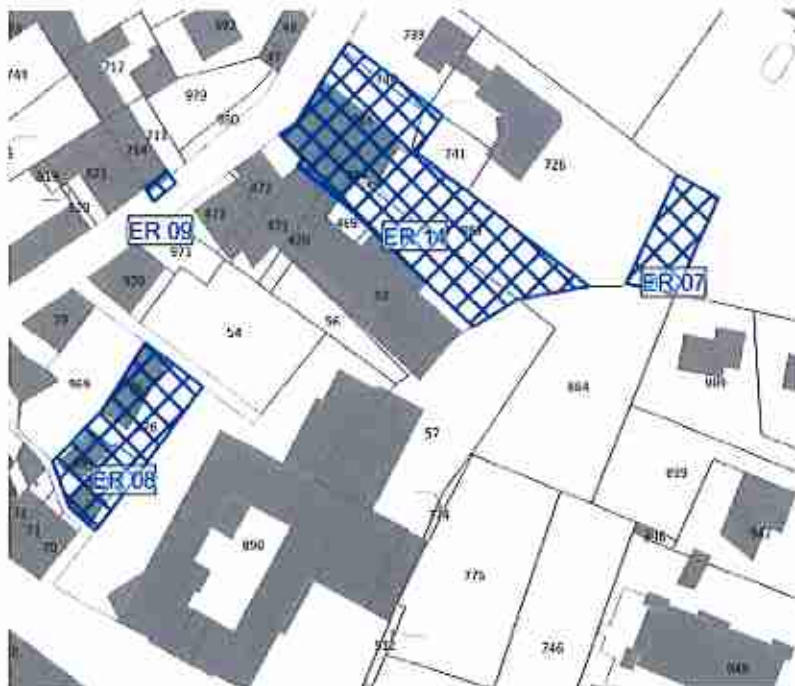
Destination et intérêt : Elargir la voirie pour fluidifier le trafic et augmenter la visibilité sur le chemin.



**Emplacement réservé n°7 (ER 07):**

Localisation : Centre bourg

Destination et intérêt : Créer des espaces verts, aire de jeux et jardins, ainsi qu'une entrée de cheminement doux pour desservir le futur quartier avec les écoles.



**Emplacement réservé n°8 (ER 08):**

Localisation : Centre bourg

Destination et intérêt : Ici, la collectivité souhaite donner une aération urbaine en créant un espace public.

**Emplacement réservé n°9 (ER 09):**

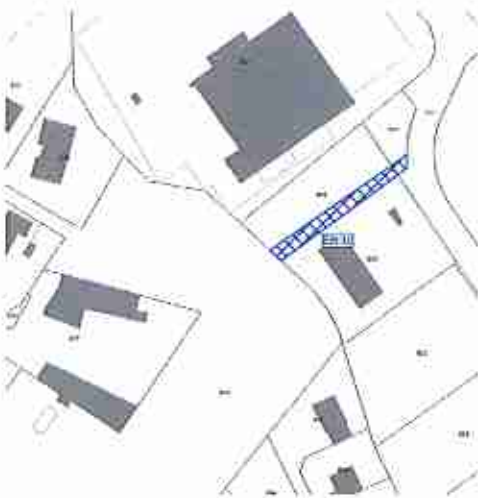
Localisation : Rue des Bottes

Destination et intérêt : Cet emplacement réservé aurait pour but de réduire la dangerosité du virage en démolissant une partie de la construction qui n'est pas dans l'alignement de la voie.

**Emplacement réservé n°10 (ER 10):**

Localisation : Zone d'activités

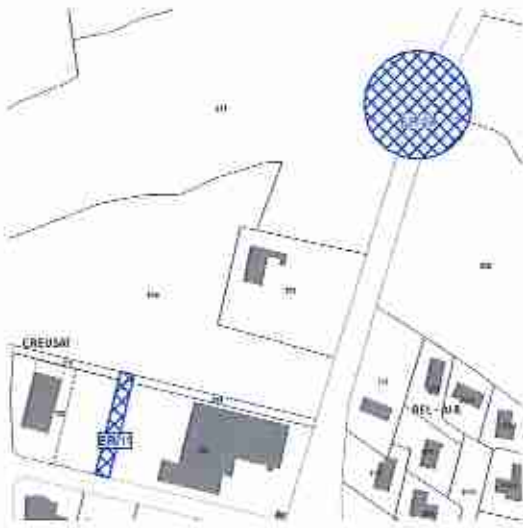
Destination et intérêt : Ici, il est souhaité de créer une voirie et un cheminement doux pour faciliter l'accès des parcelles et des terrains faisant l'objet de l'OAP. Les autres sorties sur la Rd904 sont dangereuses.



**Emplacement réservé n°11 (ER 11):**

Localisation : Creusat

Destination et intérêt : le souhait de la collectivité est ici de faciliter la création d'une partie de la voie pour la zone d'activité.



**Emplacement réservé n°12 (ER 12):**

Localisation : Creusat

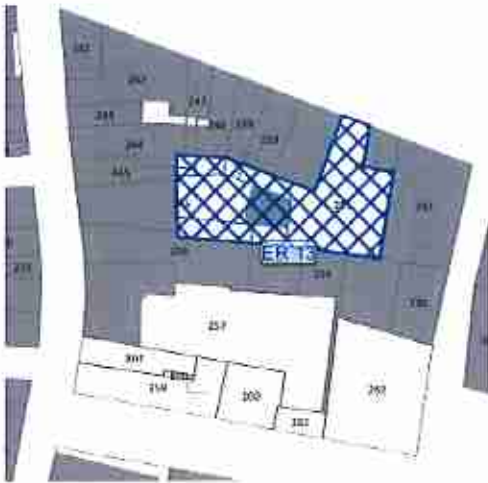
Destination et intérêt : La création de ce giratoire portée par la commune et le Département permettra de travailler l'entrée de ville Nord de la commune et de desservir la future zone d'activités.

**Emplacement réservé n°13 (ER 13):**

Localisation : Centre bourg

Destination et intérêt : La collectivité souhaite ici créer un espace public et un parking pour valoriser le centre bourg et faciliter son accès en aménageant un parking qui s'inscrit dans la continuité de la place du Marché.

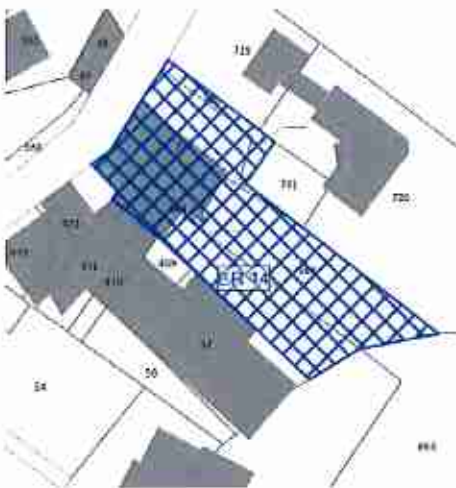




**Emplacement réservé n°14 (ER 14):**

Localisation : centre bourg

Destination et intérêt : Le pôle d'accueil social intercommunal (PASI) a été créé il y a quelques années. La collectivité souhaite anticiper le besoin d'extension de cet équipement public. Signalons à ce titre, que le PASI est géré par l'intercommunalité et que l'extension se ferait au bénéfice de la communauté de communes.

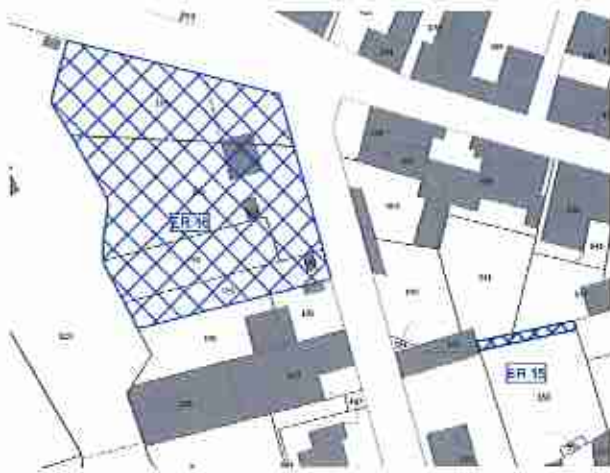


**Emplacement réservé n°15 (ER 15):**

Localisation : Rue des garennes et parking de l'école de musique

Destination et intérêt : Il s'agit ici d'acheter une partie de terrain pour du cheminement doux en lien avec l'extension du parking (voir plus haut). Ce cheminement doux est localisé en parti sur le tracé de

l'ancien rempart. L'objectif serait double, valoriser le patrimoine de la commune et encourager les modes actifs.



**Emplacement réservé n°16 (ER 16):**

Localisation : Rue des garennes

Destination et intérêt : Créer des logements, dont une partie serait des logements aidés (20%) pour conforter le taux de logements aidés sur la commune. L'opération sera accompagnée de stationnement.

